



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-344

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, M. Bernard REYES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
Adhésion du Musée Casa Pairal, Ville de Perpignan, à la Fédération des Ecomusées et Musées de Société

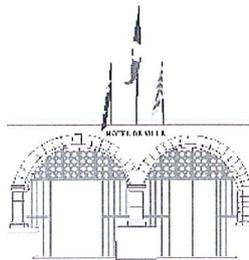
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

La Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS) est le réseau national des écomusées et musées de société.

Elle regroupe en son sein 80 % d'établissements de droit public et 20 % d'établissements associatifs (60 % des adhérents ont l'appellation Musée de France).

Ses missions et ses actions sont l'animation d'un réseau d'échange et d'entraide professionnels, et le développement de projets communs. Elle représente ses membres auprès des partenaires institutionnels et financiers. Elle mène des réflexions et formations sur les pratiques muséales, expertise et conseille. Elle renforce la reconnaissance des écomusées et des musées de société et leur philosophie, tout en valorisant les actions des musées du réseau. Enfin, elle pratique la veille documentaire et contribue à la réflexion sur le « musée de demain », en organisant des débats lors de rencontres professionnelles.



La participation du musée Casa Pairal à la FEMS nécessite l'adhésion de la Ville à cette fédération pour un montant d'adhésion annuel fixé à 535 € TTC (cinq cent trente-cinq euros).

En conséquence, je vous propose :

- 1 – d'approuver l'adhésion du musée Casa Pairal à la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS) pour un montant de 535 € TTC (cinq cent trente-cinq euros) au titre de l'année 2023 ;
- 2 – de pérenniser le renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle ;
- 3 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer cette adhésion ainsi que tout document s'y rapportant ;
- 4 - de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

52 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20221215- 164726- DE - 1 - 1

Accusé reçu le : 26 DEC. 2022

Affiché le : 26 DEC. 2022

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

